

N° A 1334 du 3/10/03



SOCIETE ANONYME DES TRANSPORTS MICHAU

Société Anonyme au capital de 38.112,25 Euros

Siège social : Cap de Pla – Route de Carcassonne – 11100 NARBONNE

RCS Narbonne 324 293 076

**PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 AOUT 2003**

L'an deux mille trois,
Le 26 août à dix heures,

Les actionnaires de la société « SOCIETE ANONYME DES TRANSPORTS MICHAU », société anonyme au capital de 38.112,25 Euros, divisé en 2.500 actions de 15,214 Euros chacune, dont le siège social est à CAP DE PLA, Route de Carcassonne 11100 NARBONNE, se sont réunis extraordinairement en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du Conseil d'Administration selon lettre recommandée adressée le 06 août 2003 à chaque actionnaire.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'assemblée générale est présidée par Monsieur Jacques MICHAU, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur René BARTHELEMY et Monsieur Bernard KOHLER, actionnaires, sont appelés Scrutateurs.

Monsieur Jacques François MICHAU est désigné comme Secrétaire.

La société « M.B.A. », Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoquée avec demande d'avais de réception, est excusée.

Monsieur CLARET, Membre du Comité d'entreprise, convoqué, n'assiste pas à l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents ou représentés possèdent la totalité des actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée, réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

JM

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

- la feuille de présence et la liste des actionnaires,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le Conseil d'Administration,
- Démission de Monsieur Jacques MICHAU de ses fonctions d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration, et quitus de sa gestion,
- Nomination de Monsieur Jacques François MICHAU aux fonctions d'Administrateur.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, prend acte de la démission de Monsieur Jacques MICHAU, à compter du 04 avril 2003, de ses fonctions d'administrateur et de Président Directeur Général, et lui donne quitus de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, nomme en qualité d'Administrateur à compter du 04 avril 2003, en remplacement de Monsieur Jacques MICHAU,

- Monsieur Jacques François Grégoire MICHAU, Directeur de sociétés, époux contractuellement séparé de biens de Madame Aurélie Rachel MARCHE, demeurant à NARBONNE (11100), 45, Chemins des Vallons, né à NARBONNE (11100) le 1er août 1972,

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

JM

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, compte tenu de ce que dessus, décide de réunir le Conseil d'Administration à l'issue des présentes à l'effet de nommer, à compter du 04 avril 2003 Monsieur Jacques François Grégoire **MICHAU**, en qualité de Président Directeur Général, en remplacement de Monsieur Jacques **MICHAU**, démissionnaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copie ou d'extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau, Monsieur Jacques François MICHAU, aussi pour acceptation de fonction d'Administrateur.

Le Président,

Les Scrutateurs,

Le Secrétaire,

JA

pour copie certifiée conforme.

le président



SOCIETE ANONYME DES TRANSPORTS MICHAU
Société Anonyme au capital de 38.112,25 Euros
Siège social : Cap de Pla – Route de Carcassonne – 11100 NARBONNE
RCS Narbonne 324 293 076

PROCES-VERBAL
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 26 AOUT 2003

L'an deux mille trois,
Le vingt six août,

Le Conseil d'Administration de la société « SOCIETE ANONYME DES TRANSPORTS MICHAU », société anonyme au capital de 38.112,25 Euros, divisé en 2.500 actions de 15,214 Euros chacune, dont le siège social est à CAP DE PLA, Route de Carcassonne 11100 NARBONNE, s'est réuni au siège social, à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement ce jour à 10 heures, sur décision de ladite assemblée.

Sont présents :

- Monsieur Jacques MICHAU, administrateur démissionnaire,
- Monsieur René BARTHELEMY,
- Monsieur Bernard KOLHER,
- Monsieur Jacques François MICHAU, nouvel administrateur.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques MICHAU en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur René BARTHELEMY remplit les fonctions de Secrétaire.

Tous les administrateurs étant présents, le Président constate que le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire.

50

Le Président expose au Conseil que son état de santé l'oblige à abandonner la fonction de Président du Conseil d'Administration et celle d'Administrateur.

Nomination du nouveau Président du Conseil d'Administration

En remplacement de Monsieur Jacques MICHAU, Monsieur Jacques François Grégoire MICHAU est nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2008 qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007,

Et ce à compter du 04 avril 2003.

Monsieur Jacques François MICHAU, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration, représente le Conseil d'Administration et organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale ; il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Rémunération du Président du Conseil d'Administration

La rémunération du Président du Conseil d'Administration sera fixée ultérieurement.

Il aura droit au remboursement de ses frais sur présentation des justificatifs correspondants.

Formalités de dépôt

Le Conseil confère tous pouvoirs au porteur d'une copie du procès-verbal de ses délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

Clôture

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par Monsieur Jacques François MICHAU pour acceptation de ses fonctions de Président, et par Messieurs BARTHELEMY et KOLHER, administrateurs.

501

pour copie certifiée conforme.
le président
[Signature]